



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 Avril 2016

Présents : Marcel BOURIETTE – Michel CAZALAS – Stéphane JOLY – Jonathan DOMEK – Karine DOMEK-MIQUEU – Didier MEDAILLON – Anne NICOLAU – Eric POIROUX – Gérard NOGUE – Maryse VERDOUX

Représentés : Alain MONTEGUT par Gérard NOGUE

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015
- Affectation du résultat
- Vote des taxes 2016
- Vote de l'indemnité des adjoints
- Vote du budget prévisionnel 2016
- Divers

I – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de voter en premier le compte de gestion établi par la trésorière.

Cependant, pour des raisons de commodité, elle propose de présenter d'abord le compte administratif.

Le compte administratif 2015 se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE 2015	REPORT N-1	TOTAL CUMULE	RESTES A REALISER	TOTAL
Fonctionnement	105 723,79	140 934,74	35 210,95	40 586,98	75 797,93		75 797,93

Investissement	37 306,24	45 356,25	8 050,01	- 24 739,02	-16 689,01	-47 509,00 +30 811,00 Soit : -16 698,00	-33 387,01
----------------	-----------	-----------	----------	-------------	------------	--------------------------------------------------	------------

Soit un excédent général de : 42 010,92 €

Approuvé à l'unanimité ; le compte de gestion est aussi approuvé à l'unanimité.

II – Affectation du résultat de fonctionnement

Madame le maire propose donc d'affecter comme suit le résultat :

Compte 1068 (recettes d'investissement) : 33 387,01 € (pour combler le déficit d'investissement).

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 42 410,92 €

Approuvé à l'unanimité

III – Vote des taxes 2016

Mme le Maire explique que, grâce à l'augmentation des bases, le produit attendu de la fiscalité est en hausse en 2016 de 2 000 € environ, sans changer les taux d'imposition, soit un produit attendu de : 60 863,00 €.

Elle propose donc de laisser les taux inchangés cette année, non sans avoir rappelé la nécessité d'augmenter régulièrement pour maintenir le taux de dotations de l'état et de subventionnement : en effet, les subventions et dotations tiennent compte de l'effort fiscal consenti par les communes, et sont revues à la baisse en cas d'effort insuffisant !!!

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser inchangé le taux des taxes en 2016, soit :

Taxe d'habitation : 8,60%

Taxe foncier bâti : 6,90 %

Taxe foncier non bâti : 56,81 %

IV – Indemnités des adjoints

Mme le Maire explique que les indemnités des adjoints sont toujours votées par le conseil municipal et qu'ils n'ont pas obligation, contrairement au maire, de percevoir l'indemnité maximale.

Après avis des intéressés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'indemnité des adjoints à son taux actuel, soit 1,15% de l'indice 1015 de la fonction publique .

V – Budget prévisionnel 2016

Il se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	198 692,00 €	156 282,00 € 42 410,00 € (excédent reporté)
Investissement	391 494,00 € (dont 47 500 € de restes à	360 683,00 € (dont 30 811,00 € de restes à

	réaliser)	réaliser)
--	-----------	-----------

Soit un total du budget de 590 186,00 €.

A noter que la CCCO décide, en fonction de l'avancée du projet de grande aggro, de restituer aux communes et aux habitants une partie de l'excédent de son budget, sous plusieurs formes, dont :

- Une augmentation conséquente de la dotation de solidarité communautaire qui serait multipliée par 5 (soit concernant Visker 19 500,00 € en 2016 au lieu de 3990,00 € perçus auparavant)
- Une augmentation significative de l'aide aux investissements sous la forme de fonds de concours intercommunal qui pourrait atteindre exceptionnellement 50 % du montant de l'investissement.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a décidé d'engager cette année le projet de réaménagement de la mairie et de la place.

C'est aussi la raison pour laquelle le budget est beaucoup plus élevé cette année.

Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Maire de la commune de «Mairie»

Pour être affiché le : «14 Avril 2016 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à Visker
le 14 avril 2016.
Le Maire
Maryse VERDOUX

